

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2021

---

MODERNISER LUTTE CONTREFAÇON - (N° 4693)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 10 (Rect)

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 7

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du Gouvernement vise à lever le gage prévu à l'article 7 pour assurer la compatibilité de la proposition de loi aux règles de recevabilité financière.